

CONDITIONS DE L'ADMISSION D'UN ÉTAT
COMME MEMBRE DES NATIONS UNIES
(ARTICLE 4 DE LA CHARTE)

CONDITIONS OF ADMISSION OF A STATE
TO MEMBERSHIP IN THE UNITED NATIONS
(ARTICLE 4 OF THE CHARTER)

SECTION A. — REQUÊTE
POUR AVIS CONSULTATIF

I. — NOTE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DES NATIONS UNIES AU GREFFIER,

ENREGISTRÉE AU GREFFE DE LA COUR LE 29 NOVEMBRE 1947.

[Traduction du Greffe.]

1204-6-2/DP.

24 novembre 1947.

Le Secrétaire général des Nations Unies présente ses compliments au Greffier de la Cour internationale de Justice et a l'honneur de lui transmettre sous ce pli des exemplaires, en anglais et en français, du texte de la Résolution adoptée par l'Assemblée générale, le 17 novembre 1947, au cours de sa Cent dix-huitième Séance plénière, relativement à l'interprétation de l'article 4. de la Charte.

Conformément aux termes du paragraphe final de ladite Résolution, vingt exemplaires en anglais et un exemplaire en français du compte rendu des Deux cent quatrième, Deux cent cinquième et Deux cent sixième Séances du Conseil de Sécurité seront transmis au Greffier, sous pli séparé.

(Paraphé) A. S.

II. — TÉLÉGRAMME DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DES NATIONS UNIES AU GREFFIER,

ENREGISTRÉ AU GREFFE DE LA COUR LE 11 DÉCEMBRE 1947.

[Traduction du Greffe.]

10 décembre 1947.

34 Re votre télégramme n° 51. Veuillez considérer ma note 1204-6-2/DP, du 24 novembre, comme la notification officielle de la demande d'avis consultatif émanant de l'Assemblée générale. Copie certifiée conforme de la Résolution de l'Assemblée va suivre.
— (Signé) TRYGVE LIE, Secrétaire général.

III. — NOTE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES AU GREFFIER,

ENREGISTRÉE AU GREFFE DE LA COUR LE 12 DÉCEMBRE 1947.

[Traduction du Greffe.]

Le Secrétaire général des Nations Unies présente ses compliments au Greffier de la Cour internationale de Justice et a l'honneur de lui transmettre, sous ce pli, une copie certifiée conforme en anglais et une copie certifiée conforme en français du texte de la Résolution adoptée par l'Assemblée générale, le 17 novembre 1947, au cours de sa 118^{me} Séance plénière, relativement à l'interprétation de l'article 4 de la Charte.

IV. — RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES LE 17 NOVEMBRE 1947

L'Assemblée générale,

Considérant l'article 4 de la Charte des Nations Unies,

Considérant les vues qui furent échangées au sein du Conseil de Sécurité à ses Deux cent quatrième, Deux cent cinquième et Deux cent sixième Séances, relatives à l'admission de certains États comme Membres des Nations Unies,

Considérant l'article 96 de la Charte,

Demande à la Cour internationale de Justice un avis consultatif sur la question suivante :

Un Membre de l'Organisation des Nations Unies appelé, en vertu de l'article 4 de la Charte, à se prononcer par son vote, soit au Conseil de Sécurité, soit à l'Assemblée générale, sur l'admission d'un État comme Membre des Nations Unies, est-il juridiquement fondé à faire dépendre son consentement à cette admission de conditions non expressément prévues à l'alinéa 1 dudit article ? En particulier, peut-il, alors qu'il reconnaît que les conditions prévues par ce texte sont remplies par l'État en question, subordonner son vote affirmatif à la condition que, en même temps que l'État dont il s'agit, d'autres États soient également admis comme Membres des Nations Unies ?

Charge le Secrétaire général de mettre à la disposition de la Cour les procès-verbaux des séances ci-dessus mentionnées du Conseil de Sécurité.

SECTION B. — DOCUMENTS TRANSMIS AVEC LA REQUÊTE.

BORDEREAU DES DOCUMENTS DÉPOSÉS PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES¹

1. Règlement intérieur provisoire du Conseil de Sécurité (S/96/Rev. 3. 27 janvier 1948).
2. Règlement intérieur de l'Assemblée générale (A/520. 12 décembre 1947).
3. Articles relatifs à l'admission de nouveaux Membres (Rapport de la Commission de l'Assemblée générale) (A/384, p. 4, 12 septembre 1947).
4. Rapport du Comité exécutif à la Commission préparatoire des Nations Unies (PC/EX/113/Rev. 1. 12 novembre 1945).
5. Rapport de la Commission préparatoire des Nations Unies (PC/20. 23 décembre 1945).
6. Procès-verbaux des séances du Comité d'experts du Conseil de Sécurité, visant les articles relatifs à l'admission de nouveaux Membres :

1946. S/Procédure 91.
 » 91, Corr. I.
 » 92.
 » 93.
 » 93, Corr. I.
 » 94.
 » 99.
 » 99, Corr. I.

1947. S/C.1/SR.96.
 » 96, Corr. I.
 » 101.
 » 102.
 » 103.
 » 104.

7. Comptes rendus des séances de la Commission mixte de procédure constituée par l'Assemblée générale et le Conseil de Sécurité, visant les articles relatifs à l'admission de nouveaux Membres :

A/AC.11/SR.1.
 » SR.1, Corr. I.
 » SR.2.
 » SR.2, Rev. I.

¹ Ces documents ne sont pas reproduits dans le présent volume. [Note du Greffier.]

- A/AC.II/SR.3.
 » SR.3, Rev. I.
 » SR.4.
 » SR.5.
 » SR.6.
 » SR.7.
 » SR.8.
 » SR.8, Corr.
 » SR.9.
 » SR.10.
 » SR.11.

8. Rapport du Comité du Conseil de Sécurité sur l'admission de nouveaux Membres, 1946 (*Procès-verbaux officiels du Conseil de Sécurité*, Première année, Deuxième série, Supplément n° 4, p. 53).
 9. Rapport du Conseil de Sécurité à l'Assemblée générale sur l'admission de nouveaux Membres, 1946 (A/108, 15 octobre 1946).
 10. Procès-verbaux des séances du Conseil de Sécurité relatives à l'admission de nouveaux Membres, 1946.
Procès-verbaux officiels du Conseil de Sécurité, Première année, Deuxième série :

- N° 1.
 » 2.
 » 3.
 » 4.
 » 5.
 » 18.
 » 23.
 » 24.
 » 25.

Journal du Conseil de Sécurité, Première année, n° 35.

11. Procès-verbaux des séances de la Première Commission (Assemblée générale, Première session, Deuxième partie) relatives à l'admission de nouveaux Membres, 1946 :

- Journal 22, Suppl. n° 1 — A/C.I/22.
 » 24, » » 1 — A/C.I/31.
 » 25, » » 1 — A/C.I/37.
 » 26, » » 3 — A/C.3/43.
 » 27, » » 1 — A/C.I/39.
 » 28, » » 1 — A/C.I/41.
 » 29, » A — A/P.V.47.
 » 31, » » 1 — A/C.I/45.
 » 32, » — A/C.I/47.
 » 37, » A — A/P.V.48.
 » 38, » A — A/P.V.49.

12. Procès-verbaux des séances plénières de l'Assemblée générale (Première session, Deuxième partie) relatives à l'admission de nouveaux Membres, 1946. (Journal n° 66, Supplément A—A/P.V. 67.)
 13. Rapport du Conseil de Sécurité sur l'admission de nouveaux Membres, 1947. *Procès-verbaux officiels du Conseil de Sécurité*, Deuxième année, Supplément spécial n° 3, Lake Success, New York, 1947.

14. Rapports du Conseil de Sécurité à l'Assemblée générale sur l'admission de nouveaux Membres, 1947 (A/406. 9 octobre 1947. — A/515. 22 novembre 1947).
15. Procès-verbaux des séances du Conseil de Sécurité relatives à l'admission de nouveaux Membres, 1947.
Procès-verbaux officiels du Conseil de Sécurité, Deuxième année, n° 38 :

| | |
|------------|------------|
| S/P.V.136. | S/P.V.186. |
| S/P.V.137. | S/P.V.190. |
| S/P.V.151. | S/P.V.197. |
| S/P.V.152. | S/P.V.204. |
| S/P.V.154. | S/P.V.205. |
| S/P.V.161. | S/P.V.206. |
| S/P.V.168. | S/P.V.221. |
| S/P.V.178. | S/P.V.222. |

16. Procès-verbaux des séances de la Première Commission de l'Assemblée générale (Deuxième session ordinaire) relatives à l'admission de nouveaux Membres, 1947 :

| | |
|-----------|---------------|
| A/C.1/SR. | 59. |
| » | 59, Corr. 1. |
| » | 59, Corr. 2. |
| » | 97. |
| » | 98. |
| » | 99. |
| » | 100. |
| » | 101. |
| » | 102. |
| » | 102, Corr. 1. |
| » | 102, Corr. 2. |
| » | 103. |

17. Procès-verbaux des séances de l'Assemblée générale (Deuxième session ordinaire) relatives à l'admission de nouveaux Membres, 1947 :

| | |
|-----------|-----------|
| A/P.V.83. | A/P.V.89. |
| » 84. | » 90. |
| » 85. | » 92. |
| » 86. | » 96. |
| » 87. | » 117. |
| » 88. | » 118. |